



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Mise à jour au 31 mars 2025

Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par l'INESSS.

Membres de l'équipe de projet

Auteure principale

Françoise Thomas, LL. M.

Présidente-directrice générale

Michèle de Guise, Ph. D.

Membres du comité de développement durable

Luc Adam

Renaud Lussier

Milaine Alarie

Jonathan Moreau

Frédérique Baril

Cathy Rouleau

Sarah-Maude Deschênes

Françoise Thomas

Nathalie Jobin

Monika Wagner

Équipe de l'édition

Jean Talbot

Sous la coordination de

Nathalie Vanier

Catherine Olivier, Ph. D.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-01031-4 (PDF) (2^e édition 2025)

ISBN 978-2-550-96252-6 (PDF) (1^{re} édition 2023)

Tous droits réservés

© Gouvernement du Québec, 2025

Ce document peut être utilisé, reproduit, imprimé, partagé et communiqué, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, éducatives ou de recherche uniquement, à condition que l'INESSS soit dûment mentionné comme source. Les photos, images, citations ou figures peuvent être associées à des droits d'auteur spécifiques et nécessitent une autorisation de la part de l'INESSS avant utilisation. Tout autre usage de cette publication, y compris sa modification en tout ou en partie ou visant des fins commerciales, doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'INESSS. Une autorisation peut être obtenue en formulant une demande à droitdauteur@inesss.qc.ca.

Pour citer ce document : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Plan d'action de développement durable 2023-2028 rédigé par Françoise Thomas. Québec, Qc : INESSS; 2025. 20 p.

L'Institut remercie les membres de son personnel qui ont contribué à l'élaboration du présent document.

Table des matières

Message de la présidente-directrice générale	1
L'organisation en bref	2
Mission	2
Vision	2
Valeurs	3
L'INESSS exerce sa mission dans le respect des valeurs d'excellence, d'indépendance, d'ouverture, de rigueur scientifique, de transparence, de probité et d'équité envers ceux qui utilisent les services de santé et les services sociaux, tout en tenant compte de ses ressources.	3
Quelques données clés liées au développement durable	3
Contributions au développement durable par le biais de politiques publiques	5
Contexte interne	11
Contexte externe	12
Plan d'action de développement durable	13
Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation	15
Action 2 : Soutenir la durabilité environnementale du réseau de la santé et des services sociaux	16
Action 3 : Augmenter la part des acquisitions responsables	17
Action 4 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'Institut	18
Tableau synoptique	19

Message de la présidente-directrice générale

Conformément à la Loi sur le développement durable, je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), mis à jour au 31 mars 2025.

Ce document illustre la participation de l'INESSS à l'effort des sociétés d'État en matière de développement durable. Plus précisément, il répond aux attentes formulées à l'Institut par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en réponse aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Je remercie l'ensemble du personnel pour sa mobilisation de plus en plus large autour du développement durable. Celle-ci se traduit dans des actions de plus en plus concrètes, sur le plan administratif, mais également sur le plan scientifique en appui à l'excellence clinique et à l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Je remercie également le comité de développement durable, composé de représentants de toutes les directions, pour sa contribution aux réflexions dont ce plan émane et aux actions qui en découlent :

- Cathy Rouleau, membre du comité interministériel en développement durable
- Françoise Thomas, officière du comité interministériel en développement durable
- Frédérique Baril
- Jonathan Moreau
- Luc Adam
- Milaine Alarie
- Monika Wagner
- Nathalie Jobin
- Renaud Lussier
- Sarah-Maude Deschênes

Michèle de Guise
Présidente-directrice générale

L'organisation en bref

Mission



Promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux

Au cœur de cette mission, l'INESSS apprécie la valeur des interventions en santé et en services sociaux

Les principaux utilisateurs des travaux de l'INESSS sont les ministres et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'industrie des sciences de la vie, les gestionnaires des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les cliniciennes et cliniciens. La population constitue sa clientèle ultime compte tenu de la finalité de ses activités, mais l'Institut ne lui offre pas de services directs.

Pour réaliser ses travaux, l'INESSS mobilise des patients, patientes, usagers, usagères, citoyens et citoyennes, ainsi que des experts et expertes des milieux cliniques et de la communauté scientifique. Cette ouverture sur de multiples perspectives et la combinaison de diverses formes de savoirs, notamment ceux issus d'une expérience significative des services de santé et de services sociaux, permettent à l'Institut d'assurer la justesse et l'acceptabilité sociale de ses recommandations.

Vision



Produire un impact tangible sur le bien-être collectif en mobilisant les savoirs

Valeurs



**Excellence • Indépendance • Ouverture • Rigueur scientifique • Transparence
Probité • Équité**

L'INESSS exerce sa mission dans le respect des valeurs d'excellence, d'indépendance, d'ouverture, de rigueur scientifique, de transparence, de probité et d'équité envers ceux qui utilisent les services de santé et les services sociaux, tout en tenant compte de ses ressources.

Quelques données clés liées au développement durable

Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Loi sur le développement durable (D-8.1.1), article 2

Données clés	Description
282	<p>Nombre d'employés au 31 mars 2025.</p> <p>Donnée témoignant des ressources limitées de l'organisation.</p>
21	<p>Nombre d'emplois régionalisés depuis le 1^{er} octobre 2018.</p> <p>Donnée démontrant l'engagement de l'Institut à renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois, conformément au Plan gouvernemental de régionalisation (février 2022).</p>
98 %	<p>Proportion des employés autorisés à faire du télétravail sur une base régulière jusqu'à 5 jours par semaine.</p> <p>Donnée témoignant du virage pris par l'INESSS à la suite de la pandémie de COVID-19. Ce virage a un impact direct sur l'objectif 5.8 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.</p>
100 %	<p>Proportion des employés équipés d'un ordinateur portable fourni par l'INESSS.</p>
100 %	<p>Proportion des nouveaux ordinateurs portables, fournis par l'Institut, respectant les critères EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool).</p>
8	<p>Nombre de produits de veille stratégique de l'innovation publiés de 2021 à 2025.</p> <p>Indicateur du plan stratégique 2021-2024. Afin d'accélérer l'accès rapide aux innovations qui offrent le plus grand potentiel de création de valeur, l'INESSS s'est engagé à renforcer ses activités de veille stratégique de l'innovation et des pratiques novatrices.</p>
+38 %	<p>Taux de croissance, en 2023-2024, des produits de connaissances produits par l'Institut visant la diminution ou le retrait de pratiques de faible valeur dans le réseau de la santé et des services sociaux.</p> <p>Indicateur du plan stratégique 2021-2024. En plus de mettre en valeur les meilleures pratiques, l'INESSS s'est engagé à formuler des recommandations concernant les pratiques de faible valeur, dans une visée de diminution ou de retrait.</p>

Contributions au développement durable par le biais de politiques publiques

Plan stratégique 2021-2024

La première version du plan de développement durable 2023-2028 a été rédigée au moment où l'INESSS en était à la dernière année de son [Plan stratégique 2021-2024](#). Cette période a été marquée par plusieurs défis, notamment l'intégration de l'innovation.

Le cheminement des interventions innovantes, de l'idée initiale à l'utilisation généralisée en pratique, dépend de nombreux jugements et décisions par diverses parties prenantes. L'INESSS y a une contribution unique et distinctive : apprécier la valeur des interventions pour éclairer une prise de décision juste et raisonnable.

L'engagement pris par l'Institut dans son plan stratégique 2021-2024 consistait à mobiliser les talents et les expertises de son personnel ainsi que de ses collaborateurs et collaboratrices autour d'un projet scientifique et organisationnel en appui à la création de valeur pour la collectivité québécoise. Les principes d'appréciation globale de la valeur des interventions en santé et services sociaux sont au cœur de cette mobilisation.

Plan stratégique 2024-2028

Dans son [Plan stratégique 2024-2028](#) qui fut déposé à l'Assemblée nationale en mars 2025, l'INESSS souligne, entre autres, le questionnement grandissant que soulèvent les impacts environnementaux de certains médicaments, dispositifs à usage unique ou solutions numériques et d'intelligence artificielle. Le cadre de référence en approvisionnement responsable du MSSS est susceptible d'accroître le nombre de demandes formulées à l'INESSS par les établissements concernant ces enjeux. L'Institut s'est donc fixé, pour la période 2024-2028, l'objectif stratégique suivant : soutenir la durabilité économique et environnementale du réseau de la santé et des services sociaux. La poursuite de cet objectif s'arrime à des priorités énoncées dans le plan d'action de développement durable 2023-2028 du MSSS, notamment « soutenir les projets d'innovation qui ont une valeur socioculturelle et environnementale » et « verdir les pratiques au bloc opératoire ».

Cadre d'appréciation de la valeur des interventions en santé et en services sociaux

En 2021, l'INESSS s'est doté d'un [Énoncé de principes et fondements éthiques - Cadre d'appréciation de la valeur des interventions en santé et en services sociaux](#) pour guider ses travaux d'évaluation. Cet énoncé s'appuie sur les fondements éthiques et méthodologiques d'appréciation globale de la valeur. L'approche vise la considération et la mise en tension des cinq dimensions suivantes :

- Clinique : améliore la santé et le bien-être des usagers et usagères;
- Populationnelle : contribue à un meilleur état de santé et de bien-être pour la population dans un souci d'équité;
- Économique : optimise l'utilisation des ressources (notamment financières, mais également environnementales) pour leur gestion responsable et durable;
- Organisationnelle : s'insère dans le contexte organisationnel des soins et services d'une façon qui contribue à renforcer le système de santé et de services sociaux;
- Socioculturelle : s'insère dans le contexte de la société québécoise d'une façon qui favorise son évolution vers le bien commun.

Plan triennal d'activités (2022-2025 et 2025-2028)

En vertu de l'article 11 de la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, un Plan triennal d'activités (PTA) doit être soumis à l'approbation du ministre tous les trois ans, puis être mis à jour annuellement. Ce plan et ses mises à jour sont rendus publics sur le site Internet de l'Institut. Le [PTA 2022-2025](#) est venu concrétiser les orientations et objectifs retenus dans la planification stratégique 2021-2024 de l'INESSS tandis que le PTA 2025-2028 viendra concrétiser ceux identifiés dans la planification stratégique 2024-2028.

Vision qualité

En mars 2023, l'INESSS a publié [Vision qualité, l'affaire de tous et de toutes](#). Dans cet énoncé, l'Institut nomme, entre autres, les valeurs et les principes au cœur de sa vision d'un système intégré de gestion de la qualité et d'amélioration continue.

La qualité est un objectif collectif impliquant la mise en œuvre du cadre décrit précédemment, notamment pour formuler des recommandations bien argumentées qui sont justes, raisonnables et porteuses de valeur.

La gestion de la qualité au sein de l'INESSS est exercée dans le respect des valeurs de l'Institut, tout en tenant compte de ses ressources. Elle est guidée par :

- La poursuite de l'excellence afin de répondre de façon optimale aux besoins décisionnels à tous les niveaux;
- La promotion d'une culture d'amélioration misant sur la pratique réflexive, l'ouverture et le souci de l'impact des productions de l'Institut dans les milieux de soins et de services;
- L'apprentissage collectif qui met à profit la collaboration et le regard transversal, reconnaît et inclut les expertises complémentaires, et s'inspire de réussites pour s'outiller;
- La bienveillance pratiquée au sein d'une culture de non-blâme qui cherche à améliorer les processus et à trouver des moyens de soutenir et d'outiller les équipes et les individus;
- L'agilité pour répondre en temps opportun aux besoins et relever les défis qui se présentent, dans un souci de proportionnalité des efforts tout en tenant compte des ressources de l'organisation.

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2021-2024	<p>Orientation 1 : Éclairer en temps opportun des choix fondés sur la valeur pour la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 1.1 : Accélérer l'accès aux innovations à forte valeur anticipée - Objectif 1.2 : Soutenir l'optimisation des parcours de soins et services en s'appuyant sur les données les plus à jour - Objectif 1.3 : Renforcer la réponse aux besoins d'évaluation en services sociaux et en santé mentale <p>Orientation 2 : Augmenter l'influence de nos productions</p>	<p>Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p> <p>Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p> <p>Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2.1 : Soutenir l'atteinte de résultats mesurables grâce à nos recommandations <p>Orientation 3 : Gagner en efficience et en cohérence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 3.1 : Mobiliser le personnel et les collaborateurs (collaboratrices) dans l'application rigoureuse et agile des principes d'appréciation de la valeur 	
Plan stratégique 2025-2028	<p>Orientation 1 : Guider des décisions et des pratiques centrées sur la pertinence, la qualité et l'efficience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 1.1 : Prioriser l'évaluation d'innovations en santé et services sociaux qui ont un potentiel élevé de création de valeur - Objectif 1.2 : Stimuler la réduction des interventions de faible valeur - Objectif 1.3 : Soutenir la durabilité économique et environnementale du réseau de la santé et des services sociaux <p>Orientation 2 : Outiller une gouvernance clinique en partenariat avec les patients/usagers et leurs proches</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2.1 : Appuyer des parcours de soins et services optimaux en première ligne et dans les services de proximité 	<p>Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p> <p>Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p> <p>Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2.2 : Accroître l'utilisation de nos produits de connaissances en collaboration avec nos publics cibles <p>Orientation 3 : Mobiliser nos compétences et celles de nos partenaires dans l'appréciation multidimensionnelle de la valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Objectif 3.1 : Faire évoluer nos méthodes et processus de manière agile et inclusive - - Objectif 3.2 : Consolider l'impact de notre mission pour la population 	
Énoncé de principes et fondements éthiques - Cadre d'appréciation de la valeur des interventions en santé et en services sociaux	<p>Principe 1 : Pertinence des objets et adaptation des modalités d'évaluation</p> <p>Principe 2 : Mobilisation et intégration des savoirs</p> <p>Principe 3 : Délibération multidimensionnelle</p> <p>Principe 4 : Recommandations justes, raisonnables et porteuses de valeur</p> <p>Principe 5 : Soutien à la création de valeur et réévaluation</p>	<p>Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p> <p>Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p> <p>Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>
PTA 2022-2025 et PTA 2025-2028	Plan triennal d'activités.	<p>Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p>

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
		<p>Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p> <p>Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>
<p>Vision qualité de l'INESSS L'affaire de tous et de toutes</p>	<p>Gestion de la qualité au sein de l'INESSS : valeurs, principes et composantes.</p>	<p>Objectif 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>Objectif 4.3 : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p> <p>Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p> <p>Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>

Contexte interne

Télétravail

Au sortir de la pandémie de COVID-19, l'INESSS a choisi d'offrir aux employés le travail en mode hybride, en laissant à la majorité d'entre eux la possibilité de faire du télétravail sur une base régulière jusqu'à cinq jours par semaine, conformément aux attentes exprimées lors d'un sondage. Ce faisant, l'Institut contribue de manière importante à la réduction des déplacements. Une autre conséquence de ce choix stratégique pour l'organisation est la réduction des locaux qu'elle occupe, dont elle n'est pas propriétaire.

Régionalisation d'emplois

Le 24 février 2022, dans une perspective de renforcement de l'occupation et de la vitalité économique du territoire québécois, le [Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique](#) a été annoncé. Grâce à son orientation en matière de télétravail, l'INESSS participe activement à la mise en œuvre de ce plan.

Innovation Responsable en Santé

L'Innovation Responsable en Santé (IRS) promeut l'engagement des parties prenantes dans le développement scientifique et technologique, par le biais d'approches participatives et inclusives, afin de concevoir des solutions « éthiquement acceptables, socialement souhaitables et durables » aux grands défis sociétaux.

Dans son Énoncé de principes et fondements éthiques - Cadre d'appréciation de la valeur des interventions en santé et en services sociaux, l'INESSS « soutient l'innovation responsable pour une évolution durable du système de santé et de services sociaux, et ce, en réponse aux besoins décisionnels à tous les niveaux ». Pour être durable, un système de santé doit répondre adéquatement aux préoccupations financières, sociales et environnementales (Zurynski et al. 2022)¹.

Transformation numérique

En tenant compte de sa mission et de ses ressources, l'INESSS compose, depuis 2019, avec le changement insufflé par la [Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023](#), à laquelle se sont notamment ajoutés le [Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé](#) et le [Plan de modernisation technologique 2022-2025](#).

¹ Zurynski, Y., Herkes-Deane, J., Holt, J., McPherson, E., Lamprell, G., Dammary, G., ... & Braithwaite, J. (2022). How can the healthcare system deliver sustainable performance? A scoping review. *BMJ open*, 12(5), e059207.

Intelligence artificielle

Les progrès rapides dans le domaine de l'Intelligence artificielle (IA), ainsi que d'autres avancées technologiques, sont en train de transformer les disciplines, les économies et les industries. On ne peut nier le potentiel de l'IA pour le bien commun et pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, toute révolution technologique entraîne de nouveaux déséquilibres qu'il faut essayer d'anticiper. L'INESSS se mobilise à cet égard.

Entreprise en santé

Amorcée en 2018, la démarche de l'INESSS au regard de la norme Entreprise en santé s'est poursuivie, avec l'obtention d'une nouvelle certification de la part du BNQ en novembre 2024. L'engagement de l'Institut témoigne du souci de la santé et du mieux-être au travail des personnes au service de l'organisation.

Contexte externe

Performance du système de santé et de services sociaux

La performance du système de santé et de services sociaux est une condition essentielle à l'atteinte des objectifs de développement durable. La santé et le bien-être de la population contribuent tout autant à l'essor économique qu'au progrès social du Québec.

La Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace est venue renouveler l'encadrement du système de santé et de services sociaux. Elle vise à faciliter l'accès des personnes à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité, en renforçant la coordination des différentes composantes du système et en rapprochant des communautés les décisions liées à l'organisation et à la prestation des services. Au cœur de cet écosystème, l'INESSS poursuit auprès des décideurs et des acteurs du réseau sa mission d'appui à la promotion de l'excellence clinique et de l'utilisation efficace des ressources.

Réponse du système de santé et de services sociaux à l'urgence climatique

À travers le monde, le secteur de la santé participe largement à l'émission de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre, entre autres, de la prestation de soins et de l'achat de produits, de services et de technologies issus de chaînes d'approvisionnement hautement carbonées. Il a donc un rôle crucial à jouer dans la lutte à l'urgence climatique qui se fait de plus en plus pressante, non seulement en offrant des soins et des services aux personnes dont la santé et le bien-être sont affectés par les conséquences de la crise climatique, mais également en agissant sur la prévention et en réduisant sa propre empreinte. Le réseau québécois de la santé et des services sociaux compte de plus en plus de professionnel(les) et de gestionnaires sensibles et investis à cet égard. Ces personnes sont avant tout des citoyen(ne)s engagé(e)s à faire du développement durable une priorité pour le Québec.

Plan d'action de développement durable

Le plan d'action qui suit, **mis à jour au 31 mars 2025** :

- découle des attentes de participation qui ont été formulées à l'INESSS par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en réponse aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028;
- contient une action que l'Institut a prise de sa propre initiative, en plus des attentes qui lui ont été fixées par le MELCCFP;
- constitue un repère important, mais ne reflète pas toutes les initiatives que l'INESSS entreprend pour faire du développement durable l'une de ses priorités. On pense par exemple aux efforts consentis et aux actions déployées pour développer les compétences de son personnel afin d'intégrer les perspectives environnementales dans la production scientifique qui constitue le cœur de son mandat. En effet, bien que ces actions mobilisent du temps et des ressources, elles ne sont pas inscrites dans le présent plan puisqu'elles ne constituent pas des actions reconnues comme pouvant être associées aux indicateurs et aux cibles de la Stratégie gouvernementale 2023-2028.

Attentes formulées à l'INESSS par le MELCCFP

Gouvernance du développement durable

- ✚ Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
 - Sous-objectif 5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Marchés publics

- ✚ Objectif 5.4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
 - Sous-objectif 5.4.1 : Accroître la part des acquisitions responsables

Mobilité durable

- ✚ Objectif 5.8 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
 - Sous-objectif 5.8.2 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo des employés de l'État

Initiative de l'INESSS

En plus des attentes qui lui ont été fixées par le MELCCFP, l'INESSS vise, au cours des prochaines années, à contribuer à d'autres engagements de la Stratégie gouvernementale 2023-2028. De par sa mission, l'Institut prend notamment l'initiative, dans la mise à jour de son plan au 31 mars 2025, d'ajouter une action en lien avec l'objectif et le sous-objectif suivants de la stratégie gouvernementale 2023-2028, même si aucune attente ne lui a été fixée par le MELCCFP :

- ✚ Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
 - Sous-objectif 5.2.1 : Soutenir la recherche et l'innovation québécoise en faveur du développement durable

Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation



Il est attendu que les ministères et organismes accroissent le taux de leurs interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques.

Les interventions structurantes de l'INESSS sont :

- Son plan stratégique;
- Ses interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres.

À noter que le plan stratégique est produit une seule fois au cours de la période couverte par le PADD. Quant aux interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres, l'INESSS en a très peu.

Par ailleurs, l'Institut n'a pas de programme de soutien financier normé.

L'INESSS ajoute donc, dans ses interventions structurantes :

- La mise à jour, au 31 mars 2025, de son plan d'action de développement durable 2023-2028;
- Ses règlements et codes, tels que définis dans sa politique de gestion des documents normatifs.

Le guide et l'outil conçus par le MELCCFP aux fins d'évaluation de la durabilité seront utilisés pour encadrer la démarche et ainsi s'assurer que l'expertise de l'INESSS contribue à placer le développement durable au centre des processus décisionnels gouvernementaux et démocratiques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1.1. Proportion des interventions structurantes de l'INESSS ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité – Mesure de départ non disponible	65 %	73 %	80 %

Action 2 : Soutenir la durabilité environnementale du réseau de la santé et des services sociaux



Les impacts environnementaux de certains médicaments, dispositifs à usage unique ou solutions numériques et d'IA soulèvent un questionnement grandissant. Le cadre de référence en approvisionnement responsable du MSSS est susceptible d'accroître le nombre de demandes formulées à l'INESSS par les établissements concernant ces enjeux.

Il est attendu que cette action - qui constitue par ailleurs un objectif du plan stratégique 2024-2028 de l'INESSS - s'arrime à des priorités énoncées dans le plan d'action de développement durable 2023-2028 du MSSS, notamment « soutenir les projets d'innovation qui ont une valeur socioculturelle et environnementale » et « verdir les pratiques au bloc opératoire ».

Les cibles annuelles retenues prévoient une augmentation graduelle du nombre de produits de connaissances de l'Institut qui ont intégré des considérations environnementales.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	2.1. Nombre de produits de connaissances publiés ayant intégré des considérations environnementales – Mesure de départ : 5 (31 mars 2025)	8*	12*	15*

*Cibles annuelles

Action 3 : Augmenter la part des acquisitions responsables



L'INESSS s'engage, au cours des prochaines années, à augmenter la proportion de ses acquisitions qui intègrent des composantes responsables. Cette action contribuera à encourager les marchés publics à agir comme leviers de croissance durable.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	3.1. Taux d'acquisitions (biens et services) intégrant des composantes responsables* – Mesure de départ : 21 % (31 mars 2024)	35 %	40 %	50 %
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	3.2. Taux de réservations dans des hôtels inscrits dans le répertoire des tarifs préférentiels du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), qui sont reconnus par les programmes de reconnaissance en développement durable – Mesure de départ : 76 % (31 mars 2024)	80 %	85 %	90 %

* Tous les contrats conclus à partir du système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO) sont visés.

Action 4 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'Institut



Comme mentionné dans le contexte interne, l'INESSS a opté pour un mode de travail hybride permettant le télétravail sur une base régulière jusqu'à cinq jours par semaine pour l'ensemble de son personnel. Cette orientation se traduit dans une politique adoptée par son conseil d'administration. En réduisant les déplacements de ses employés, l'Institut affiche d'emblée son engagement à promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable. Cela se reflète notamment dans le résultat suivant : le pourcentage des employés de l'INESSS utilisant des modes de transport durables était de 75 % dans le sondage de 2024 sur les habitudes de déplacement des employés, utilisé comme donnée de référence, ce qui est d'emblée 23 % supérieur à la moyenne des ministères et organismes (52 %).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	4.1. Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo chez les employés de l'Institut – Mesure de départ : 75 % (donnée de référence obtenue à travers le sondage de 2024 sur les habitudes de déplacement des employés, soit le pourcentage des employés utilisant des modes de transport durables)	75 %*	75,5 % (+ 0,5 % annuellement)*	76 % (+ 0,5 % annuellement)*

*L'évolution des cibles peut paraître modeste (2025-2026 : maintien du résultat obtenu au sondage de 2024; 2026-2027 et 2027-2028 : augmentation de 0,5 % chaque année), mais elle tient compte, entre autres, des éléments particuliers suivants :

- le pourcentage des employés de l'INESSS utilisant des modes de transport durables était de 75 % dans le sondage de 2024 sur les habitudes de déplacement des employés, utilisé comme donnée de référence, ce qui est d'emblée 23 % supérieur à la moyenne des ministères et organismes (52 %);
- conformément à la politique adoptée par le conseil d'administration, le personnel de l'INESSS peut faire 5 jours de télétravail par semaine; la marge d'amélioration en termes de déplacements professionnels est donc très réduite, pour ne pas dire inexistante.

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation	1.1. Proportion des interventions structurantes de l'INESSS ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité – Mesure de départ non disponible	65 %	73 %	80 %
5.2.1 (ajout à l'initiative de l'INESSS) Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	2. Soutenir la durabilité environnementale du réseau de la santé et des services sociaux	2.1. Nombre de produits de connaissance publiés ayant intégré des considérations environnementales – Mesure de départ : 5 (31 mars 2025)	8 (cible annuelle)	12 (cible annuelle)	15 (cible annuelle)
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	3. Augmenter la part des acquisitions responsables	3.1. Taux d'acquisitions (biens et services) intégrant des composantes responsables – Mesure de départ : 21 % (31 mars 2024)	35 %	40 %	50 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	3. Augmenter la part des acquisitions responsables	3.2. Taux de réservations dans des hôtels inscrits dans le répertoire des tarifs préférentiels du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), qui sont reconnus par les programmes de reconnaissance en développement durable – Mesure de départ : 76 % (31 mars 2024)	80 %	85 %	90 %
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	4. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'Institut	4.1. Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo chez les employés de l'Institut – Mesure de départ : 75 % (donnée de référence obtenue à travers le sondage de 2024 sur les habitudes de déplacement des employés, soit le pourcentage des employés utilisant des modes de transport durables)	75 %	75,5 % (+ 0,5 % annuellement)	76 % (+ 0,5 % annuellement)

